

LE CANADA

Journal Quotidien du soir

LA VALLEE DE L'OTTAWA

Journal Hebdomadaire à 16 pages

BUREAUX : 414 et 416 Rue Sussex

OTTAWA, ONT.

Jeu 29 Juin 1891

ECHOS DU JOUR

Le premier ministre était hier à Montréal.

On craint la famine en Russie par suite de la mauvaise récolte.

M. Gladstone est installé à Lowestoft, il était un peu mieux ce matin.

Sir John Thompson, M. C. Tupper et M. Dewdney ont passé la journée d'hier à Montréal.

Le Compagnie du Richelieu a décidé de faire marcher ses bateaux, le dimanche, entre Montréal et Québec.

On dit que la compagnie du chemin de fer Boston et Maine a l'intention de construire le pont de Québec.

Le sénateur Macdonald, de l'île du Prince Édouard, confiné à l'hôpital depuis quelques semaines, était un peu mieux hier soir.

Le président Carnot a signé samedi la convention conclue entre la France et le Brésil pour la protection des œuvres littéraires et artistiques dans les deux pays.

M. Mayer, directeur de la succursale Messes de la Banque d'Allemagne, a été condamné à dix ans de prison comme faussaire.

L'impératrice Eugénie a consenti à léguer toute sa fortune au prince Victor de la condition que celui-ci abandonne sa maîtresse et épouse une princesse de rang royal.

Le Gouverneur Général, accompagné du Major Colville, est parti ce matin, pour la Baie des Chaleurs, où il doit rencontrer le prince George avant le départ de celui-ci pour l'Angleterre, à la fin de cette semaine.

Nous lisons dans le TRAIT D'UNION :

En reportant à M. Beaudry, le ministre des postes a laissé comprendre à la Chambre qu'un journal français ne valait que la moitié d'un journal anglais. Une annonce que l'on paye cent piastres dans ce dernier, n'est payée que cinquante piastres dans l'autre. C'est encore une des mille injustices que l'on fait à notre race.

Le TRAIT D'UNION, organe de M. Lapine, député de Montréal-Est, n'est pas tendu pour le ministre de la milice ; en parlant du prochain remaniement ministériel, voici ce qu'il dit :

"Quels seront ces changements, nous n'en savons rien ; mais nous présumons que le ministre de la milice recevra son congé. Ce ne sera ni une perte pour le pays ni une source de faiblesse pour le parti."

Après le bruit couru que plusieurs officiers se sont récemment rendus coupables d'abus de confiance et que dans un cas le ministre de la milice s'est fait rembourser l'argent.

Si cette nouvelle est vraie, elle mérite une enquête ; et si le ministre de la milice ne s'en occupe pas, la Chambre elle-même devra s'en charger. Il faut que l'affaire s'éclaircisse, tant dans l'intérêt du ministre que dans celui des militaires que l'on accuse.

On aura prochainement d'autres informations, car les documents que le député de Montréal-Est a demandés seront déposés sur le bureau de la Chambre dans quelques jours."

M. Jules Ferry semble revenir à des sentiments plus conciliants envers le clergé de France.

C'est ainsi qu'il ridiculise le projet d'expropriation de l'église du Sacre-Cœur.

Nous citons de L'ESTAFETTE :

L'Empire volait les biens des princes d'Orléans que la République leur a restitués. Comment la République s'empare-t-elle d'un édifice qui n'appartient pas à l'Etat ? Le droit qui ne comptait pas pour l'Empire, arrive à la République.

Expropriation de l'église du Sacre-Cœur pour cause d'utilité publique ? Pourquoi exproprier Montmartre et pas Lourdes, et pas Paray-le-Monial ? Oh ! c'est la cause d'utilité publique ? Ce n'est pas la santé de la République. Le Sacre-Cœur est indifférent à plus des trois quarts des Français. Le zèle des missionnaires du christianisme se heurte au scepticisme de la nation, aux prescriptions des lois et aux moeurs du pays déjà façonné à la liberté. Parlez-on des droits de la défense militaire de Paris ? Qui ? M. Lachize ? Ou M. Hovelacque ? C'est se moquer.

Et si le droit d'expropriation existait en l'espace, encore faudrait-il payer une indemnité aux propriétaires de l'immeuble. Elle serait fort élevée. M. Lachize croit-il une fante qui serait une sottise ? Que l'Empire ait volé d'iniquités, cela est dans l'ordre. La République est le gouvernement du droit. Nous espérons bien qu'il ne se trouvera pas un homme sérieux à la Chambre pour voter un projet qui ne mérite même pas l'honneur de la discussion.

UN BON CONSEIL

L'ÉDITEUR de ce matin est dans l'extase !

Revolutions foudroyantes, s'écrie-t-il, et il savoure le témoignage rendu hier devant le comité des Privi- lèges et élection par le sieur O. Murphy.

Nous vous donnons un conseil amical, messieurs, à si vous êtes sages, vous allez le suivre, quoiqu'il vienne de nous.

Ne criez pas trop fort, et ne vous pâmés pas trop tôt. Attendez la contre-partie avant de vous appuyer sur les récits de l'estimable sieur Murphy.

Vous ne savez peut-être pas de quel instrument vous vous servez en ce moment.

Trois personnes asphyxiées

L'expropriation du Sacre-Cœur à Paris

La durée du travail en Angleterre

UN DRAME EPOUVANTABLE

BLESSE PAR SON AMI

Nouvelles de Lyon

NOUVELLES DE PARTOUT

(Service spécial de dépêches télégraphiques)

LA DURÉE DU TRAVAIL

(De notre correspondant particulier)

LONDRES, 29 juin. — À la séance du 11 août 1890, l'honorable M. Broadbent, député du Labour Party, a demandé que le gouvernement fit une enquête sur le nombre moyen d'heures de travail que les ouvriers de Grande-Bretagne. Cette enquête était très importante, car elle devait servir de base à la loi sur la durée du travail.

Quelques minutes avant l'heure fixée pour la célébration de l'Office divin, arrivait sous le portail de l'église, la société paroissiale de St-Jean-Baptiste sur deux rangs, précédée par la Bande la "Lyre Canadienne", faisant entendre à la foule qui les accompagnait les plus beaux morceaux de son répertoire.

L'église était comble, trois rangs de chaises avaient été réservés pour les nombreux membres de la procession. Durant la grande messe, qui fut chantée en musique, les plus beaux talents de la ville se firent entendre ; le "Kyrie", le "Gloria", le "Credo", l'"Agnus Dei" et un très beau cantique furent rendus, comme d'habitude, à la perfection. D'ailleurs le Révérend Père Allaire était là, et Dieu sait si son concours fait défaut, toujours infatigable, toujours en avant, se multipliant partout. Malgré les prodiges exécutés durant la Messe par son directeur musical, M. D'Auray, celui-ci était revenu à ses premiers amours ; il quoique ayant quitté la paroisse, il avait bien voulu prêter son concours ainsi que sa gracieuse dame.

Après la messe, la bande rendit deux de ses morceaux choisis, avec son habileté légendaire.

Après l'évangile, le Révérend Père dominicain, Galtre monta en chaire et donna le sermon de ce beau jour.

"Le paucier de ce grand Saint n'offrait une tâche bien difficile, dit-il en commençant, mais je me suis efforcé de trouver à l'heure de la messe, une grande œuvre que nous puissions envisager sans audace, et que nous puissions reproduire en nous à titre de reconnaissance."

Ayant pris attentivement et minutieusement toutes les paroles de cette prophète et magistrale de la vie du Précurseur de Jésus, du chor patron de notre nationalité, nous nous ferons un plaisir et un bonheur de la mettre sous les yeux de nos lecteurs, sachant d'avance leur être agréable et leur faire plaisir.

Nous commencerons demain, en première page la publication de ce beau morceau d'éloquence, tel que sténographe par notre représentant.

L'IMPORTATION DES OUVRIERS

Nous lisons dans le COURIER DES ÉTATS-UNIS :

Chaque jour nous apporte un nouvel exemple de la bizarrerie des lois sur l'immigration, si tracassières et si peu efficaces. Voici un nouvel épisode du fonctionnement de celle des lois qui préviennent l'importation aux États-Unis d'ouvriers engagés par contrat à l'étranger.

M. Whitelaw Reid, ministre des États-Unis en France, fait en ce moment exécuter d'importants travaux de reconstruction dans un domaine appelé Ophir farm, qui a été acheté il y a quelques années, et qui est situé dans le comté de Westchester. Il y a notamment en construction un escalier monumental et diverses autres parties en marbre, pour la pose et l'ajustement desquels M. Reid a fait venir deux ouvriers maçons américains, nommés J. et W. Wild et Josef Bamberg, qui sont ici depuis un certain temps déjà, et qui ont considérablement avancé leur ouvrage. Aucun incident ne s'était produit et les choses suivaient leur cours lorsque, parait-il, l'attention de l'attorney de district a été appelée sur la violation de la loi, de sorte que les deux Américains sont menacés d'expulsion, et M. Reid de poursuites pour infraction à la loi qui punit d'une amende de \$1,000 l'importation de chaque ouvrier amené, moyennant des conditions déterminées, pour travailler aux États-Unis.

Nous ignorons quelle suite sera donnée à cette affaire, mais il est possible qu'elle devienne sérieuse s'il est vrai, comme on le dit, qu'elle soit prise en main par les associations ouvrières.

La police de Paris a saisi tous les papiers ayant rapport au Canal de Panama.

Mgr d'Ottawa doit arriver demain à Embury.

Une dépêche de Québec nous apprend que N. Conolly et E. O. Murphy se sont battus à coups de poings, samedi dernier.

Une querelle s'est élevée samedi à la chambre des députés italiens au sujet de l'ordre dans lequel devaient être discutées plusieurs interpellations adressées au gouvernement au sujet de la triple alliance.

Il s'en est suivi un tel tumulte que le président de la chambre s'est vu obligé de suspendre la séance pendant une demi-heure.

LE CANADA LUNDI 29 JUIN 1891

Trois personnes asphyxiées

L'expropriation du Sacre-Cœur à Paris

La durée du travail en Angleterre

UN DRAME EPOUVANTABLE

BLESSE PAR SON AMI

Nouvelles de Lyon

NOUVELLES DE PARTOUT

(Service spécial de dépêches télégraphiques)

LA DURÉE DU TRAVAIL

(De notre correspondant particulier)

LONDRES, 29 juin. — À la séance du 11 août 1890, l'honorable M. Broadbent, député du Labour Party, a demandé que le gouvernement fit une enquête sur le nombre moyen d'heures de travail que les ouvriers de Grande-Bretagne. Cette enquête était très importante, car elle devait servir de base à la loi sur la durée du travail.

Quelques minutes avant l'heure fixée pour la célébration de l'Office divin, arrivait sous le portail de l'église, la société paroissiale de St-Jean-Baptiste sur deux rangs, précédée par la Bande la "Lyre Canadienne", faisant entendre à la foule qui les accompagnait les plus beaux morceaux de son répertoire.

L'église était comble, trois rangs de chaises avaient été réservés pour les nombreux membres de la procession. Durant la grande messe, qui fut chantée en musique, les plus beaux talents de la ville se firent entendre ; le "Kyrie", le "Gloria", le "Credo", l'"Agnus Dei" et un très beau cantique furent rendus, comme d'habitude, à la perfection. D'ailleurs le Révérend Père Allaire était là, et Dieu sait si son concours fait défaut, toujours infatigable, toujours en avant, se multipliant partout. Malgré les prodiges exécutés durant la Messe par son directeur musical, M. D'Auray, celui-ci était revenu à ses premiers amours ; il quoique ayant quitté la paroisse, il avait bien voulu prêter son concours ainsi que sa gracieuse dame.

Après la messe, la bande rendit deux de ses morceaux choisis, avec son habileté légendaire.

Après l'évangile, le Révérend Père dominicain, Galtre monta en chaire et donna le sermon de ce beau jour.

"Le paucier de ce grand Saint n'offrait une tâche bien difficile, dit-il en commençant, mais je me suis efforcé de trouver à l'heure de la messe, une grande œuvre que nous puissions envisager sans audace, et que nous puissions reproduire en nous à titre de reconnaissance."

Ayant pris attentivement et minutieusement toutes les paroles de cette prophète et magistrale de la vie du Précurseur de Jésus, du chor patron de notre nationalité, nous nous ferons un plaisir et un bonheur de la mettre sous les yeux de nos lecteurs, sachant d'avance leur être agréable et leur faire plaisir.

Nous commencerons demain, en première page la publication de ce beau morceau d'éloquence, tel que sténographe par notre représentant.

L'IMPORTATION DES OUVRIERS

Nous lisons dans le COURIER DES ÉTATS-UNIS :

Chaque jour nous apporte un nouvel exemple de la bizarrerie des lois sur l'immigration, si tracassières et si peu efficaces. Voici un nouvel épisode du fonctionnement de celle des lois qui préviennent l'importation aux États-Unis d'ouvriers engagés par contrat à l'étranger.

M. Whitelaw Reid, ministre des États-Unis en France, fait en ce moment exécuter d'importants travaux de reconstruction dans un domaine appelé Ophir farm, qui a été acheté il y a quelques années, et qui est situé dans le comté de Westchester. Il y a notamment en construction un escalier monumental et diverses autres parties en marbre, pour la pose et l'ajustement desquels M. Reid a fait venir deux ouvriers maçons américains, nommés J. et W. Wild et Josef Bamberg, qui sont ici depuis un certain temps déjà, et qui ont considérablement avancé leur ouvrage. Aucun incident ne s'était produit et les choses suivaient leur cours lorsque, parait-il, l'attention de l'attorney de district a été appelée sur la violation de la loi, de sorte que les deux Américains sont menacés d'expulsion, et M. Reid de poursuites pour infraction à la loi qui punit d'une amende de \$1,000 l'importation de chaque ouvrier amené, moyennant des conditions déterminées, pour travailler aux États-Unis.

Nous ignorons quelle suite sera donnée à cette affaire, mais il est possible qu'elle devienne sérieuse s'il est vrai, comme on le dit, qu'elle soit prise en main par les associations ouvrières.

La police de Paris a saisi tous les papiers ayant rapport au Canal de Panama.

Mgr d'Ottawa doit arriver demain à Embury.

Une dépêche de Québec nous apprend que N. Conolly et E. O. Murphy se sont battus à coups de poings, samedi dernier.

Une querelle s'est élevée samedi à la chambre des députés italiens au sujet de l'ordre dans lequel devaient être discutées plusieurs interpellations adressées au gouvernement au sujet de la triple alliance.

Il s'en est suivi un tel tumulte que le président de la chambre s'est vu obligé de suspendre la séance pendant une demi-heure.

LE CANADA LUNDI 29 JUIN 1891

Trois personnes asphyxiées

L'expropriation du Sacre-Cœur à Paris

La durée du travail en Angleterre

UN DRAME EPOUVANTABLE

BLESSE PAR SON AMI

Nouvelles de Lyon

NOUVELLES DE PARTOUT

(Service spécial de dépêches télégraphiques)

LA DURÉE DU TRAVAIL

(De notre correspondant particulier)

LONDRES, 29 juin. — À la séance du 11 août 1890, l'honorable M. Broadbent, député du Labour Party, a demandé que le gouvernement fit une enquête sur le nombre moyen d'heures de travail que les ouvriers de Grande-Bretagne. Cette enquête était très importante, car elle devait servir de base à la loi sur la durée du travail.

Quelques minutes avant l'heure fixée pour la célébration de l'Office divin, arrivait sous le portail de l'église, la société paroissiale de St-Jean-Baptiste sur deux rangs, précédée par la Bande la "Lyre Canadienne", faisant entendre à la foule qui les accompagnait les plus beaux morceaux de son répertoire.

L'église était comble, trois rangs de chaises avaient été réservés pour les nombreux membres de la procession. Durant la grande messe, qui fut chantée en musique, les plus beaux talents de la ville se firent entendre ; le "Kyrie", le "Gloria", le "Credo", l'"Agnus Dei" et un très beau cantique furent rendus, comme d'habitude, à la perfection. D'ailleurs le Révérend Père Allaire était là, et Dieu sait si son concours fait défaut, toujours infatigable, toujours en avant, se multipliant partout. Malgré les prodiges exécutés durant la Messe par son directeur musical, M. D'Auray, celui-ci était revenu à ses premiers amours ; il quoique ayant quitté la paroisse, il avait bien voulu prêter son concours ainsi que sa gracieuse dame.

Après la messe, la bande rendit deux de ses morceaux choisis, avec son habileté légendaire.

Après l'évangile, le Révérend Père dominicain, Galtre monta en chaire et donna le sermon de ce beau jour.

"Le paucier de ce grand Saint n'offrait une tâche bien difficile, dit-il en commençant, mais je me suis efforcé de trouver à l'heure de la messe, une grande œuvre que nous puissions envisager sans audace, et que nous puissions reproduire en nous à titre de reconnaissance."

Ayant pris attentivement et minutieusement toutes les paroles de cette prophète et magistrale de la vie du Précurseur de Jésus, du chor patron de notre nationalité, nous nous ferons un plaisir et un bonheur de la mettre sous les yeux de nos lecteurs, sachant d'avance leur être agréable et leur faire plaisir.

Nous commencerons demain, en première page la publication de ce beau morceau d'éloquence, tel que sténographe par notre représentant.

L'IMPORTATION DES OUVRIERS

Nous lisons dans le COURIER DES ÉTATS-UNIS :

Chaque jour nous apporte un nouvel exemple de la bizarrerie des lois sur l'immigration, si tracassières et si peu efficaces. Voici un nouvel épisode du fonctionnement de celle des lois qui préviennent l'importation aux États-Unis d'ouvriers engagés par contrat à l'étranger.

M. Whitelaw Reid, ministre des États-Unis en France, fait en ce moment exécuter d'importants travaux de reconstruction dans un domaine appelé Ophir farm, qui a été acheté il y a quelques années, et qui est situé dans le comté de Westchester. Il y a notamment en construction un escalier monumental et diverses autres parties en marbre, pour la pose et l'ajustement desquels M. Reid a fait venir deux ouvriers maçons américains, nommés J. et W. Wild et Josef Bamberg, qui sont ici depuis un certain temps déjà, et qui ont considérablement avancé leur ouvrage. Aucun incident ne s'était produit et les choses suivaient leur cours lorsque, parait-il, l'attention de l'attorney de district a été appelée sur la violation de la loi, de sorte que les deux Américains sont menacés d'expulsion, et M. Reid de poursuites pour infraction à la loi qui punit d'une amende de \$1,000 l'importation de chaque ouvrier amené, moyennant des conditions déterminées, pour travailler aux États-Unis.

Nous ignorons quelle suite sera donnée à cette affaire, mais il est possible qu'elle devienne sérieuse s'il est vrai, comme on le dit, qu'elle soit prise en main par les associations ouvrières.

La police de Paris a saisi tous les papiers ayant rapport au Canal de Panama.

Mgr d'Ottawa doit arriver demain à Embury.

Une dépêche de Québec nous apprend que N. Conolly et E. O. Murphy se sont battus à coups de poings, samedi dernier.

Une querelle s'est élevée samedi à la chambre des députés italiens au sujet de l'ordre dans lequel devaient être discutées plusieurs interpellations adressées au gouvernement au sujet de la triple alliance.

Il s'en est suivi un tel tumulte que le président de la chambre s'est vu obligé de suspendre la séance pendant une demi-heure.

LE CANADA LUNDI 29 JUIN 1891

Trois personnes asphyxiées

L'expropriation du Sacre-Cœur à Paris

La durée du travail en Angleterre

UN DRAME EPOUVANTABLE

BLESSE PAR SON AMI

Nouvelles de Lyon

NOUVELLES DE PARTOUT

(Service spécial de dépêches télégraphiques)

LA DURÉE DU TRAVAIL

(De notre correspondant particulier)

LONDRES, 29 juin. — À la séance du 11 août 1890, l'honorable M. Broadbent, député du Labour Party, a demandé que le gouvernement fit une enquête sur le nombre moyen d'heures de travail que les ouvriers de Grande-Bretagne. Cette enquête était très importante, car elle devait servir de base à la loi sur la durée du travail.

Quelques minutes avant l'heure fixée pour la célébration de l'Office divin, arrivait sous le portail de l'église, la société paroissiale de St-Jean-Baptiste sur deux rangs, précédée par la Bande la "Lyre Canadienne", faisant entendre à la foule qui les accompagnait les plus beaux morceaux de son répertoire.

L'église était comble, trois rangs de chaises avaient été réservés pour les nombreux membres de la procession. Durant la grande messe, qui fut chantée en musique, les plus beaux talents de la ville se firent entendre ; le "Kyrie", le "Gloria", le "Credo", l'"Agnus Dei" et un très beau cantique furent rendus, comme d'habitude, à la perfection. D'ailleurs le Révérend Père Allaire était là, et Dieu sait si son concours fait défaut, toujours infatigable, toujours en avant, se multipliant partout. Malgré les prodiges exécutés durant la Messe par son directeur musical, M. D'Auray, celui-ci était revenu à ses premiers amours ; il quoique ayant quitté la paroisse, il avait bien voulu prêter son concours ainsi que sa gracieuse dame.

Après la messe, la bande rendit deux de ses morceaux choisis, avec son habileté légendaire.

Après l'évangile, le Révérend Père dominicain, Galtre monta en chaire et donna le sermon de ce beau jour.

"Le paucier de ce grand Saint n'offrait une tâche bien difficile, dit-il en commençant, mais je me suis efforcé de trouver à l'heure de la messe, une grande œuvre que nous puissions envisager sans audace, et que nous puissions reproduire en nous à titre de reconnaissance."

Ayant pris attentivement et minutieusement toutes les paroles de cette prophète et magistrale de la vie du Précurseur de Jésus, du chor patron de notre nationalité, nous nous ferons un plaisir et un bonheur de la mettre sous les yeux de nos lecteurs, sachant d'avance leur être agréable et leur faire plaisir.

Nous commencerons demain, en première page la publication de ce beau morceau d'éloquence, tel que sténographe par notre représentant.

L'IMPORTATION DES OUVRIERS

Nous lisons dans le COURIER DES ÉTATS-UNIS :

Chaque jour nous apporte un nouvel exemple de la bizarrerie des lois sur l'immigration, si tracassières et si peu efficaces. Voici un nouvel épisode du fonctionnement de celle des lois qui préviennent l'importation aux États-Unis d'ouvriers engagés par contrat à l'étranger.

M. Whitelaw Reid, ministre des États-Unis en France, fait en ce moment exécuter d'importants travaux de reconstruction dans un domaine appelé Ophir farm, qui a été acheté il y a quelques années, et qui est situé dans le comté de Westchester. Il y a notamment en construction un escalier monumental et diverses autres parties en marbre, pour la pose et l'ajustement desquels M. Reid a fait venir deux ouvriers maçons américains, nommés J. et W. Wild et Josef Bamberg, qui sont ici depuis un certain temps déjà, et qui ont considérablement avancé leur ouvrage. Aucun incident ne s'était produit et les choses suivaient leur cours lorsque, parait-il, l'attention de l'attorney de district a été appelée sur la violation de la loi, de sorte que les deux Américains sont menacés d'expulsion, et M. Reid de poursuites pour infraction à la loi qui punit d'une amende de \$1,000 l'importation de chaque ouvrier amené, moyennant des conditions déterminées, pour travailler aux États-Unis.

Nous ignorons quelle suite sera donnée à cette affaire, mais il est possible qu'elle devienne sérieuse s'il est vrai, comme on le dit, qu'elle soit prise en main par les associations ouvrières.

La police de Paris a saisi tous les papiers ayant rapport au Canal de Panama.

Mgr d'Ottawa doit arriver demain à Embury.

Une dépêche de Québec nous apprend que N. Conolly et E. O. Murphy se sont battus à coups de poings, samedi dernier.

Une querelle s'est élevée samedi à la chambre des députés italiens au sujet de l'ordre dans lequel devaient être discutées plusieurs interpellations adressées au gouvernement au sujet de la triple alliance.

Il s'en est suivi un tel tumulte que le président de la chambre s'est vu obligé de suspendre la séance pendant une demi-heure.

LE CANADA LUNDI 29 JUIN 1891

Trois personnes asphyxiées

L'expropriation du Sacre-Cœur à Paris

La durée du travail en Angleterre

UN DRAME EPOUVANTABLE

BLESSE PAR SON AMI

Nouvelles de Lyon

NOUVELLES DE PARTOUT

(Service spécial de dépêches télégraphiques)

LA DURÉE DU TRAVAIL

(De notre correspondant particulier)

LONDRES, 29 juin. — À la séance du 11 août 1890, l'honorable M. Broadbent, député du Labour Party, a demandé que le gouvernement fit une enquête sur le nombre moyen d'heures de travail que les ouvriers de Grande-Bretagne. Cette enquête était très importante, car elle devait servir de base à la loi sur la durée du travail.

Quelques minutes avant l'heure fixée pour la célébration de l'Office divin, arrivait sous le portail de l'église, la société paroissiale de St-Jean-Baptiste sur deux rangs, précédée par la Bande la "Lyre Canadienne", faisant entendre à la foule qui les accompagnait les plus beaux morceaux de son répertoire.

L'église était comble, trois rangs de chaises avaient été réservés pour les nombreux membres de la procession. Durant la grande messe, qui fut chantée en musique, les plus beaux talents de la ville se firent entendre ; le "Kyrie", le "Gloria", le "Credo", l'"Agnus Dei" et un très beau cantique furent rendus, comme d'habitude, à la perfection. D'ailleurs le Révérend Père Allaire était là, et Dieu sait si son concours fait défaut, toujours infatigable, toujours en avant, se multipliant partout. Malgré les prodiges exécutés durant la Messe par son directeur musical, M. D'Auray, celui-ci était revenu à ses premiers amours ; il quoique ayant quitté la paroisse, il avait bien voulu prêter son concours ainsi que sa gracieuse dame.

Après la messe, la bande rendit deux de ses morceaux choisis, avec son habileté légendaire.

Après l'évangile, le Révérend Père dominicain, Galtre monta en chaire et donna le sermon de ce beau jour.

"Le paucier de ce grand Saint n'offrait une tâche bien difficile, dit-il en commençant, mais je me suis efforcé de trouver à l'heure de la messe, une grande œuvre que nous puissions envisager sans audace, et que nous puissions reproduire en nous à titre de reconnaissance."

Ayant pris attentivement et minutieusement toutes les paroles de cette prophète et magistrale de la vie du Précurseur de Jésus, du chor patron de notre nationalité, nous nous ferons un plaisir et un bonheur de la mettre sous les yeux de nos lecteurs, sachant d'avance leur être agréable et leur faire plaisir.

Nous commencerons demain, en première page la publication de ce beau morceau d'éloquence, tel que sténographe par notre représentant.

L'IMPORTATION DES OUVRIERS

Nous lisons dans le COURIER DES ÉTATS-UNIS :

Chaque jour nous apporte un nouvel exemple de la bizarrerie des lois sur l'immigration, si tracassières et si peu efficaces. Voici un nouvel épisode du fonctionnement de celle des